

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B3.12

N° de la demande : 2009-1599

Catégorie B, sous-catégorie B3.12 (Modifications à l'étiquette du

produit – Nouveau site)

Product: Herbicide Escort à 60 % en pâte granulée

Numéro d'homologation: 23005

Matière active (m.a.): Metsulfuron-méthyle (MEM) – herbicide

Nº de document de l'ARLA: 1824056

But de la demande

La présente demande vise à ajouter sur l'étiquette de l'herbicide Escort à 60 % en pâte granulée (Escort Herbicide 60% Dry Flowable) un énoncé indiquant la lutte après la levée contre les mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que les espèces végétales ligneuses/broussailleuses indésirables qui envahissent le gazon grossier et les zones non cultivées (par exemple en bordure des routes, dans les sites industriels, le long des clôtures) dans l'Est du Canada.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise, puisque la formulation actuellement homologuée reste inchangée.

L'utilisation de l'herbicide Escort à 60 % en pâte granulée dans l'Est du Canada ne devrait pas entraîner une augmentation du risque professionnel ou occasionnel (retour sur les lieux traités) par rapport à celui associé aux utilisations homologuées de la m.a., puisque la dose et la méthode d'application, de même que le nombre et la fréquence des applications font partie du profil d'emploi actuellement homologué dans d'autres sites au Canada.

Aucune donnée sur les résidus dans les aliments destinés à la consommation humaine n'a été soumise à l'appui de la présente demande. L'herbicide Escort à 60 % en pâte granulée est homologué pour utilisation dans les pâturages, dans les parcours naturels, sur le gazon grossier et dans les zones non cultivées dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. L'ajout du gazon grossier, des parcours naturels et des zones non cultivées dans l'Est du Canada comme indications sur l'étiquette de cet herbicide ne devrait pas avoir d'effet sur les quantités de metsulfuron-méthyle. Par conséquent, on ne s'attend à une augmentation de l'exposition par voie alimentaire pour aucun segment de la population.



-1-

Évaluation environnementale

L'examen du devenir du metsulfuron-méthyle dans l'environnement révèle que le principal facteur déterminant la persistance et la mobilité de ce pesticide est le pH du sol. Plus le pH du sol diminue, moins le metsulfuron-méthyle est soluble, et plus la vitesse de dégradation par hydrolyse acide augmente. Comme les sols dans l'Est du Canada sont en général plus acides que ceux de l'Ouest canadien, l'utilisation du produit dans l'Est du Canada n'entraînera pas d'accroissement de l'exposition de l'environnement par rapport aux valeurs enregistrées dans l'Ouest. L'énoncé figurant actuellement sur l'étiquette à propos du lessivage est adéquat.

Évaluation de la valeur

Dans le cadre d'essais sur le terrain effectués en divers endroits dans l'Est du Canada, on a constaté que l'application de metsulfuron-méthyle aux doses homologuées, en combinaison avec le surfactant indiqué sur l'étiquette, permettait de lutter contre le chardon, les peupliers, les saules et les peupliers faux-tremble. Il a donc été conclu que l'herbicide Escort à 60 % en pâte granulée, fabriqué par Dupont, permettrait de lutter contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans l'Est du Canada.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements présentés à l'appui de la présente demande et a jugé que l'utilisation de l'herbicide Escort à 60 % en pâte granulée pour lutter après la levée contre les mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que les espèces végétales ligneuses/broussailleuses indésirables qui envahissent le gazon grossier et les zones non cultivées (par exemple en bordure des routes, dans les sites industriels, le long des clôtures) dans l'Est du Canada était acceptable.

Références

1752652	2009, Assessment of the relevance of Metsulfuron Methyl field soil dissipation studies conducted in North America to use environements in Eastern Canada, DACO: 8.3.2
1204435	1987, Aerobic soil metabolism of [phenyl(u)-14c] dpx-t6376 in 7 Canadian soils (AMR-1001-87), DACO: 8.2.3.1.
1752651	2009. Value Summary. DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, 10.3.2.
1752660	2009. Excel Summary Tables. DACO: 10.2.3.3(B)

ISSN: 1911-8015
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.